

CARTE PROFESSIONNELLE IMMOBILIERE



MODIFICATION DE CARTE

- Le formulaire CERFA n°15312*02
- L'ancienne carte professionnelle
- Une copie de la pièce d'identité, ou le cas échéant, copie du titre de séjour en cours de validité
- Attestation de garantie financière pour l'année en cours délivrée par l'organisme garant (si objet de la modification)
- Attestation bancaire du compte séquestre (si objet de la modification)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'année en cours (si objet de la modification)
- Un extrait K-BIS modifié
- Un chèque d'un montant de 68 € à l'ordre de la CCI du Gers

